Auxerre : des parents jugés pour ne pas avoir fait vacciner leurs enfants (Màj vidéo)

09/10/2014 à 13h59
Addendum :

Samia et Marc sont poursuivis pour « maltraitance ». Ces parents risquent jusqu'à deux ans de prison car ils ont tout simplement refusé de faire vacciner leurs enfants contre le tétanos, la poliomyélite et la diphtérie, des vaccins obligatoires en France.



Ce couple de l'Yonne, adepte de médecine douce, a fait le choix de ne pas vacciner ses enfants car il estime que le risque d'effets secondaires est trop important. Mais les vaccins contre le tétanos, la poliomyélite et la diphtérie sont obligatoires en France.

Samia et Marc sont donc hors-la-loi et encourent une lourde

> ***peine, jusqu'à deux ans de prison et 30 000 euros d'amende. Ils doivent comparaître ce jeudi devant le tribunal de grande instance d'Auxerre.***

« Il y a des études sérieuses qui sont menées aujourd'hui et qui prouvent que les vaccins peuvent rendre malades nos enfants plus que les protéger » explique Samia, maman de deux enfants âgés de 15 mois et 3 ans. « I*l y a des adjuvants (dans ces vaccins) comme le mercure et l'aluminium qui sont dangereux* » poursuit-elle.

Le couple se dit méfiant à l'égard de la « puissance » des laboratoires pharmaceutiques en France. Dans son combat, il est soutenu par la Ligue nationale pour la liberté des vaccinations. Les anti-vaccins sont de plus en plus nombreux en France et la question de l'obligation de vacciner agite de plus en plus le corps médical.

La Dépêche

(Merci à Martine)